



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente-et-un juillet,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Martial-sur-Isop dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre BACHELLERIE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 22/07/2024

Secrétaire de séance : M. Christophe JULIEN

Présents : M. Pierre BACHELLERIE, Mme Yveline KASIKCI, M. Denis LAGRANGE, M. Christian MALE, M. Michel THARAUD, Mme Chantal BOULLE, M. Jean LUTIER et M. Christophe JULIEN.

Absents : M. Jean-Pierre VILLESANGE, Mme Pascale SETTERS et M. Jean-Marie VAN DEN BROECK.

Ouverture de la séance à 20 heures et 30 minutes.

Le procès-verbal du 12 Juin 2024 a été arrêté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONTRATS TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX 2025

Pour l'année 2025, des travaux de voirie, d'entretien et d'aménagements de bâtiments publics sont à prévoir. M. Pierre BACHELLERIE informe l'ensemble du Conseil municipal de vouloir présenter plusieurs demandes de subventions auprès du département dans les cadres des C.T.D 2025 (Contrats Territoriaux Départementaux).

Ces demandes sont les suivantes par ordre d'importance :

1) Ouverture et consolidation des chemins ruraux

Demande de subvention auprès des C.T.D 2025 pour l'ouverture du chemin reliant la « Grenarderie-Laugère » et la consolidation du chemin des Peyrilles. Le devis s'élève à 51 600 € HT.

2) Jardin du Souvenir – dépôt et dispersion des cendres

Demande de subvention auprès des C.T.D 2025 complémentaires (à délibérer en mars-avril 2025) pour l'aménagement obligatoire du dépôts et dispersion des cendres au jardin du souvenir. Le devis s'élève à 3 407€ HT

RÈGLEMENT DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Conformément au précédent procès-verbal, M. Pierre BACHELLERIE présente au Conseil municipal un règlement pour le columbarium et le jardin du souvenir afin de préserver une harmonie dans les sépultures. Il propose que l'identification des sépultures se fera à même les façades des cases du columbarium et non par le dépôt d'une plaque. Les écritures apposées seront de même taille et de même police pour tout le monde.

Le conseil Municipal adopte à l'unanimité le règlement.

TARIFS DE CONCESSION CASE COLUMBARIUM

Conformément au précédent procès-verbal, M. Pierre BACHELLERIE annonce au Conseil municipal de la révision des tarifs du columbarium, ceux-ci, n'ayant pas bougé depuis 2008, date de la création du columbarium.

Désormais, les tarifs sont les suivants :

- ✓Cases de 4 urnes de 30 ans : 800€/case
- ✓Renouvellement pour 30 ans supplémentaire : 250€
- ✓Ouverture de la case : Offert
- ✓Dispersion des cendres : 50€

A noter que la dispersion des cendres n'est pour le moment pas possible, celle-ci nécessite un nouvel aménagement présenté dans la demande de subvention au contrat territoriaux départementaux 2025 en session complémentaire.

L'ensemble du conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux tarifs.

MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DU GROUPE ELECTROGENE

Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal que la commune s'est dotée d'un groupe Électrogène. Celui-ci sera prêté à titre exceptionnel aux administrés de la commune, en signant une convention et en présentant une attestation d'assurance. l'emprunteur aura à charge ce qui est de l'ordre du consommable : **(à savoir - le plein sera fait au départ par le prêteur et devra être fait au retour par l'emprunteur)**. Il s'engage également à assurer le transport aller et retour du matériel désigné.

Monsieur LAGRANGE et Monsieur THARAUD font remarquer qu'il serait nécessaire que le groupe Électrogène soit monté sur une remorque afin de faciliter son transport. Le prêt d'une remorque par l'un des administrés est à l'étude pour faciliter le transport, dans le cas contraire un achat est à envisager.

L'ensemble du Conseil municipal adopte à l'unanimité les modalités de mise à disposition du groupe électrogène.

DIVERS

Logement communal à la motte.

Monsieur Pierre Bachellerie, informe Le Conseil municipal de la nécessité de remplacer les portails d'entrées des logements locatifs de la Motte. Le coût pour 2 portails de 3mètres de long est estimé à 2 739,10 euros.

Ateliers municipaux

M. Le Maire communique à l'assemblée, la demande de l'agent municipal en charge de la voirie et des espaces verts de la volonté de vouloir interdire l'accès aux ateliers via la salle des associations. Deuxièmement, celui-ci à demander si la municipalité pouvait se doter d'une armoire afin de sécuriser le petit matériel récemment acheté. Monsieur Michel THARAUD ajoute qu'il serait utile d'acheter un vestiaire pour que l'agent municipal puisse y déposer ses effets personnels.

Affichage mairie à l'intérieur

Monsieur JULIEN demande s'il existe un autre aménagement possible concernant le tableau d'affichage des arrêtés et documents officiels de la salle principale en mairie. En effet, le chevauchement des divers documents ne permet plus une lecture aisée de ceux-ci. Diverses solutions sont à l'étude.

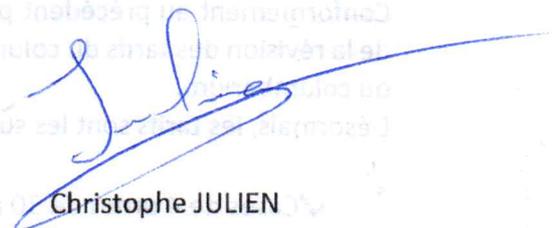
La séance est levée à 21 heures 51.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Saint-Martial-sur-Isère. The stamp contains the text "MUNICIPALITE SAINT-MARTIAL-SUR-ISERE" and "13090". A signature in black ink is written over the stamp.

Pierre BACHELLERIE

Le secrétaire de séance,

A signature in blue ink, appearing to be "Julien", is written over the text.

Christophe JULIEN